Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 14/08/2025

SOCIETE BERNARD BERNARD salaisons rappelle saucisson ail fumé PP VPF restauration 1 kg net



- Noms des modèles ou références concernés : **article 1871**
- Marque : **sans marque**
- **GTIN 3348580056404 Lot lot 211 Date limite de consommation 28/09/2025**
- Conditionnements : **Pièce 1kg sous vide, sous emballage plastique transparent**
- Date début/fin de commercialisation : **du 05/08/2025 au 12/08/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 56.140.006 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Métro**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **suspicion de défaut de cuisson**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**
- Description complémentaire du risque : **Risque d'altération du produit le rendant impropre à la consommation**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
  Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 12 octobre 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0297616687**
- Informations complémentaires publiques : **Aspect du produit différent de celui attendu pour un produit cuit, défaut détectable visuellement lors de tranchage. Pièce de 1kg destiné à être tranché.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre